

<https://47.snuipp.fr/Integration-dans-la-Classe-Exceptionnelle-2025>



Intégration dans la Classe Exceptionnelle 2025

- Paritarisme - Intégration dans la Classe exceptionnelle -

Date de mise en ligne : mercredi 16 juillet 2025
Dernière mise à jour : 25 août 2025

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

La Dsden avait publié la liste des collègues promu·es avec 6 jours de retard sur la date annoncée.

Voir le [COEE n°6569 du 16/07/25](#)

Pour les conditions d'accès au grade de la classe exceptionnelle, voir les détails de la procédure dans l'article :

[La Classe exceptionnelle : comment ça marche ?](#)

Les collègues promu·es

Le [COEE n°6572 du 25/08/25](#) informe qu'une collègue listée ci-dessous (nous ne savons pas laquelle) maintient son départ à la retraite.

En conséquence, une autre collègue intègre la classe exceptionnelle :

GRACE Véronique.

NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
ANNO TASTARD	CAROLINE	GUYON	PASCAL
BEAUVILLE	EMMANUELLE	HAGARD	LAURENCE
BETEILLE	NATHALIE	IBANEZ	UZA
BLANQUART	LAURENCE	IRATCHET	NICOLE
BLANQUER	NATHALIE	KARST	NATHALIE
BOISSERIE	VALERIE	LACROIX	FREDERIC
BORDES	LAURENT	LAYMOND	SOPHIE
BOT	EMMANUEL	LUCAZEAU	MARINE
BOUFFERON	PATRICIA	MARECHAL	PASCALE
BROIT	GENEVIEVE	MARSALET	CHRISTINE
CALCUL	VALERIE	MARTI	ERIC
CAMBROUSE	CHRISTINE	MARTINEZ	ALAIN
CONSTANTIN	NATHALIE	MARTINEZ	SYLVIE
CORNU	CATHERINE	MASTIN	SANDRINE
CORRADINI	VALERIE	MOIZO	BEATRICE
COUTELLIER	VERONIQUE	MOUNIER	FRANCOISE

COYEZ	ISABELLE	OFFANT	CHRISTINE
DAUTET	BEATRICE	PELLIZZARI BONNING	CORINNE
DECOTTIGNIES	MARIE-HELENE	RIVIERE	GHISLAINE
DELBOSQ	SYLVIE	RUSSAC	CATHERINE
DENES	ISABELLE	SAINT-HILAIRE MASANET	NATHALIE
DOS REIS	PALMIRE	SCHEFFER	STEPHANIE
DUCREUX	DOMINIQUE	SIMONCELLO	CLAUDINE
DUHAYON	BENEDICTE	SOLERO	MARIE-PIERRE
FOURCADE	SOLANGE	TAMISIER	JEAN PHILIPPE
FRICK	VERONIQUE	VICENTINI	SANDRINE
GIRARD	FREDERIC	ZERBIB	MAGALI
GOUDOUNECHE	ISABELLE		

L'échelon de reclassement

L'échelon de reclassement dans le grade de la classe exceptionnelle dépend de l'échelon d'origine et parfois de sa date de détention.

- **Depuis le 3e échelon de la hors classe :**
 - Échelon actuel détenu depuis moins de 2 ans :
Reclassement au 1er échelon de la classe exceptionnelle (Indice 700) ;
Traitement indiciaire brut : 3 445,95 €.
 - Échelon actuel détenu depuis plus de 2 ans :
Reclassement au 2e échelon de la classe exceptionnelle (Indice 740) ;
Traitement indiciaire brut : 3 642,86 €.

- **Depuis le 4e échelon de la hors classe :**
 - Échelon actuel détenu depuis moins de 2 ans :
Reclassement au 2e échelon de la classe exceptionnelle (Indice 740) ;
Traitement indiciaire brut : 3 642,86 €.
 - Échelon actuel détenu depuis plus de 2 ans :
Reclassement au 3e échelon de la classe exceptionnelle (Indice 780) ;
Traitement indiciaire brut : 3 839,77 €.

- **Depuis le 5e échelon de la hors classe :**
 - Échelon actuel détenu depuis moins de 2 ans et 6 mois :
Reclassement au 3e échelon de la classe exceptionnelle (indice 780) ;

Traitemen^t indiciaire brut : 3 839,77 €.

- Échelon actuel détenu depuis plus de 2 ans et 6 mois :

Reclassement au 4e échelon de la classe exceptionnelle (indice 835) ;

Traitemen^t indiciaire brut : 4 110,52 €.

- **Depuis le 6e ou le 7e échelon de la hors classe :**

Reclassement au 4e échelon de la classe exceptionnelle (indice 835) ;

Traitemen^t indiciaire brut : 4 110,52 €.